



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par American Association of University Women, Armenian Relief Society, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, le Conseil international des femmes, International Network of Liberal Women, Mothers Legacy Project, le Conseil national des femmes du Canada, National Council of Women of the United States, Grail et YWCA Canada, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'autonomisation des femmes et son rôle dans le développement durable

La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités joint sa voix à celle de ceux qui s'inquiètent du délai fixé à l'échelle mondiale pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité pour tous dans le cadre d'un nouveau programme de développement durable. En 2001, les Nations Unies ont accueilli les objectifs du Millénaire pour le développement comme étant le plus grand espoir du monde; 15 ans plus tard, les États Membres sont engagés dans un débat similaire en relation cette fois-ci avec les objectifs de développement durable. Dans le cadre de ce nouvel ensemble d'objectifs et d'indicateurs sur lesquels les États Membres des Nations Unies devraient s'appuyer pour définir leurs programmes et orientations politiques, un nouvel ensemble de cibles pour 2030 ont été définis – qui rappellent en substance les attentes d'il y a 15 ans. Il est inacceptable que tous les États Membres n'aient pas réalisé ces objectifs dans les délais impartis en 2001. L'absence de réaction a retardé la mise en œuvre complète des politiques et meilleures pratiques dans le domaine clé de l'autonomisation des femmes et en ce qui concerne son rôle dans le développement durable.

L'éducation occupe une place de choix dans les objectifs de développement durable. Celui-ci n'est possible que si les femmes ont accès à l'éducation. En effet, l'éducation a un impact sur la pauvreté, la faim, les changements climatiques, la violence à l'égard des femmes et l'égalité des droits. Étant donné que l'éducation confère un certain potentiel individuel, les femmes disposent des aptitudes nécessaires pour s'engager au plan politique et économique afin de contribuer au changement dans leur environnement.

L'autonomisation des femmes est compromise lorsque les femmes et les filles sont victimes de violences. Par violence, il faut également entendre la torture de la part d'acteurs non étatiques. En l'absence d'un plan d'action contre la prévention de la violence, le Gouvernement canadien dépense 7,4 milliards de dollars chaque année sur les conséquences de la violence, y compris l'absence de sanctions appliquées aux cas de torture perpétrés par des acteurs non étatiques dans le cadre familial. Cette inaptitude crée une culture d'impunité qui continue à nuire aux femmes et aux filles et à compromettre les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif numéro cinq.

Le Canada est à la traîne des pays développés en matière d'égalité des femmes, étant donné que le taux de pauvreté augmente chez les femmes âgées seules et dans les familles monoparentales gérées par une femme. Selon un rapport de Condition féminine Canada, le pays est classé parmi les derniers en termes d'écart salarial entre les hommes et les femmes; l'aide à la garde des enfants et les prestations pendant le congé parental sont nettement inférieures à la moyenne; le pays est classé 57^e en ce qui concerne la parité hommes-femmes au Parlement et ne dispose pas de stratégie nationale de lutte contre la violence faite aux femmes. <http://www.cbc.ca/news/politics/status-of-women-internal-report-1.3214751>.

Comme nous le craignons, l'objectif de développement durable n° 5 semble avoir des failles. En matière de travail non rémunéré, il n'est fait aucune mention des femmes âgées avec des enfants à leur charge, ni de l'infanticide et des filles qui

décident d'avorter. De même, il n'existe pas de prestation de services de santé dédiée aux femmes – étant donné que de nombreux essais de médicaments sont réalisés sur les hommes.

Dans les États Membres riches à l'instar du Canada, la pauvreté, l'absence de ressources et la violence peuvent également compromettre la réussite scolaire. Le niveau de pauvreté chez les femmes et les filles autochtones, de même que le degré de violence à caractère sexiste dont elles font l'objet, demeurent anormalement élevés, et leur taux de réussite scolaire et d'alphabétisation reste faible. En 2006, 37 % des femmes autochtones du Canada n'avaient pas terminé leur cursus secondaire.

Depuis lors, ces statistiques ont peu progressé. Selon le dernier recensement au Canada, les femmes inuites enregistrent les niveaux de réussite scolaire les plus bas, avec 47 % des femmes âgées de 25 à 64 sans certificat, diplôme ou titre universitaire, suivies par les femmes des Premières nations, parmi lesquelles 30,1 % n'ont ni certificat, ni diplôme, ni titre universitaire. Dans l'ensemble, les femmes métisses ont de meilleurs résultats scolaires, mais sont encore à la traîne par rapport à la population globale du Canada.

Afin de garantir aux femmes et aux filles un accès à tous les niveaux d'éducation et de diminuer l'impact que la violence et la pauvreté ont sur les taux de succès, tous les États Membres doivent :

- Veiller à ce que toutes les femmes et les filles soient dans des environnements d'apprentissage sûrs et des maisons sans violence, discrimination et pauvreté systémique;
- S'assurer que la violence à l'égard des femmes et des filles sous toutes ses formes, y compris la violence conjugale, la violence sexuelle, la torture des acteurs non étatiques, les mariages précoces et forcés, les mutilations génitales, le viol et la violence fondée sur le sexe comme une arme de guerre, soit toujours reconnue, documentée, évitée et en fin de compte enrayée;
- Assurer l'accès à l'éducation publique de qualité à tous les niveaux, notamment dans l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur, ainsi que des services de garde d'enfants abordables, souples et de qualité pour permettre aux femmes d'accéder à des possibilités d'éducation, de formation et d'emploi;
- Mettre pleinement en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris la répartition du financement équitable pour l'éducation des femmes et des filles autochtones;
- Répartir le financement de l'éducation de manière équitable de sorte à attirer et maintenir les femmes et les filles dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques ainsi que dans les métiers spécialisés et dans le domaine de la politique;
- Promouvoir des initiatives d'apprentissage continu et de formation professionnelle à l'intention des femmes peu instruites dans les langues officielles des États Membres des Nations Unies dans lesquels elles résident;

- Apporter un financement de base direct et à long terme aux organisations communautaires et de femmes pour appuyer l'autonomisation des femmes et son rôle dans le développement durable;
- Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

Selon les statistiques, dans 46 pays, les femmes détiennent à présent plus de 30 % des sièges au parlement dans une chambre au moins. Si cela atteste des progrès remarquables accomplis, il n'en demeure pas moins qu'il subsiste des obstacles majeurs pour les femmes qui s'engagent dans la politique dans 147 États Membres des Nations Unies. Il est à présent grand temps pour tous les États Membres des Nations Unies d'intensifier leurs actions pour la sécurité et le bien-être des peuples et de la planète.

Nous invitons le Canada à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de politiques en matière d'égalité des sexes visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et son rôle dans le développement durable.

La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités est une organisation non partisane, bénévole et autofinancée qui compte plus de 100 clubs répartis dans toutes les provinces du Canada. Depuis sa création en 1919, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités a œuvré à l'amélioration de la condition des femmes et à la promotion des droits de l'homme, de l'éducation publique, de la justice sociale et de la paix. Elle est dotée d'un statut consultatif spécial auprès des Nations Unies (Conseil économique et sociale) et est membre de la Commission de l'éducation de la Sous-commission canadienne pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités est la plus importante organisation affiliée à la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, qui représente les femmes dans le monde entier.

La présente déclaration a reçu le soutien des organisations ci-après, toutes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :

American Association of University Women

Armenian Relief Society

Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur

Conseil international des femmes

International Network of Liberal Women

Mothers Legacy Project

Conseil national des femmes du Canada

National Council of Women of the United States

The Grail

YWCA Canada